

MUSÉES ROYAUX

Bruxelles, 19.....

DE

Peinture et de Sculpture

DE

BELGIQUE

SECRETARIAT

N° 5090/1916
5175/10

A départ
23 Rue Watteau

Bruxelles

OBJET

.....
.....
.....

Nous avons l'honneur de vous faire connaître
que la résolution de la Commission directrice
n'a pas été favorable à l'acquisition, pour les
collections de l'État, d.....
qui..... l'objet de.....

ANNEXE

C..... ouvrage que nous tenons, Monsieur,
à votre disposition, pourr.....
être retiré au Palais des Beaux-Arts, rue du
Musée n° 9, contre la remise d'un récépissé
accompagné de la présente.

Copie expédiée le 26-1-09

Veuillez agréer, M....., l'assurance
de notre considération distinguée.

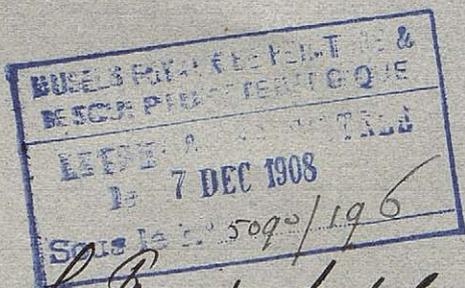
NOTES

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,

Le Secrétaire,

P. G.

.....
.....
.....
.....
.....



Monsieur le Président de la Commission
du Musée des Beaux arts
Bruxelles.

J'ai l'honneur de vous sou-
mettre pour les collections de
l'état le tableau auquel
est joint le présent, représentant
le Cassin dans sa prison et peint
par L. Gallait. Prix 5.000 fr.

Recevez Monsieur le Président
l'assurance de mes sentiments
les plus distingués

Jules Defordt
23 Rue Wautteer
Bruxelles.

C. 6 - 12 - 1908

MUSÉES ROYAUX
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

Secrétariat

TÉLÉPHONE 9631

Bruxelles, le 8 décembre 1908
~~196.~~

Monsieur

Nous avons l'honneur de vous
faire connaître que la résolution de la
Commission directrice n'a pas été favorable
à l'acquisition, pour les collections de l'État,
du tableau qui faisait l'objet de votre
lettre du 6 courant

Cet ouvrage que nous tenons, Monsieur
à votre disposition, pourra être retiré au Palais
des Beaux Arts, rue du Musée n. 9, contre
la remise d'un récépissé accompagné de
la présente

Je vous prie, Monsieur, l'assurant
de notre considération distinguée

Le Secrétaire
F. Gevaert

Recu à l'Administration
105-12-1908
Jules De Maessene

MUSÉES ROYAUX

DE

Peinture et de Sculpture

DE

BELGIQUE

SECRETARIAT

N° 5090/196.

Bruxelles, 8^h

1908

A M Defoort

OBJET

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que la résolution de la Commission directrice n'a pas été favorable à l'acquisition, pour les collections de l'État, d'un tableau qui faisait l'objet de votre lettre au 6 courant.

Cet ouvrage que nous tenons, Monsieur, à votre disposition, pourra être retiré au Palais des Beaux-Arts, rue du Musée n° 9, contre la remise d'un récépissé accompagné de la présente.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Copie/expédiée le 9^h 08.

NOTES

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,

Le Secrétaire,